

220C4061
FR0011790542-FS1115

5 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PIXIUM VISION
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 2 octobre 2020, complété par un courrier reçu le 5 octobre 2020, la société Bpifrance Investissement¹ (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), agissant pour le compte du fonds Innobio dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 22 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PIXIUM VISION² et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, pour le compte du fonds Innobio, 2 134 094 actions PIXIUM VISION représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société PIXIUM VISION.

À cette occasion, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), n'a franchi indirectement aucun seuil et détient, au 22 septembre 2020 et à ce jour, indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA et de la société Bpifrance Investissement, laquelle agit pour le compte du fonds Innobio dont elle assure la gestion¹, 6 150 344 actions PIXIUM VISION représentant autant de droits de vote, soit 14,39% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EPIC Bpifrance (à titre direct)	0	0
Bpifrance Participations	4 016 250	9,39
Bpifrance Investissement (en sa qualité de société de gestion du fonds Innobio)	2 134 094	4,99
Total EPIC Bpifrance	6 150 344	14,39

¹ Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Société transférée du marché réglementé Euronext Paris vers Euronext Growth le 18 février 2020.

³ Sur la base d'un capital composé de 42 753 073 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.